

Initiatives ministérielles

Une fois que la communauté internationale a décidé d'intervenir, une décision irréversible avait été prise, et il restait à déterminer les mesures à prendre. Je pense qu'il n'existe pas de solution idéale dans ce cas-ci; il est parfois pénible d'assurer le respect du droit et de préserver la paix. Les jeunes qui ont manifesté aujourd'hui dans ma circonscription et ceux qui le font un peu partout sont prêts à payer un prix très élevé pour empêcher toute agression. Il est parfois nécessaire d'avoir recours à la force.

Le gouvernement du Canada, qui devait s'efforcer de prendre les meilleures décisions possibles a vécu des semaines très pénibles. Toutefois, nous sommes d'avis, comme la plupart des pays occidentaux industrialisés, que non seulement les sanctions ne porteront pas fruit, mais qu'elles causent un préjudice terrible aux pauvres du monde, qu'elles contribuent à déstabiliser le Moyen-Orient, et que l'ultimatum donné par les Nations Unies constituait en fait un avis raisonnable signifié à Saddam Hussein pour lui dire que son agression ne serait ni approuvée, ni tolérée par le reste du monde.

J'aimerais savoir si le Nouveau parti démocratique est d'avis que le monde n'aurait pas dû empêcher Saddam Hussein de poursuivre son invasion. Je ne vois rien qui me permette de le recommander comme leader mondial. Je ne vois pas non plus comment je pourrais le recommander comme libérateur du Koweït ou de tout autre pays. Je pense que la communauté internationale a eu tout à fait raison d'intervenir.

Vous laissez entendre que cette agression pourrait n'avoir aucune autre conséquence, mais ce n'est pas le cas. Le monde entier se doit de trouver la meilleure solution possible, et non une solution parfaite. Nous vivons dans un monde imparfait et nous ne disposons que d'options très peu réjouissantes. Dans les circonstances, il faut trouver la solution qui offre les meilleures chances de défendre et de préserver les principes qui sous-tendent l'ordre international.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, nous débattons l'initiative ministérielle n° 27, qui dit que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak. Les députés du parti ministériel, particulièrement les ministres ne parlent pas du but de la motion. La ministre n'a pas répondu aux questions posées par le député d'Eglinton—Lawrence. Je lui demande donc encore une fois de nous dire quels résultats le gouvernement espère obtenir en faisant adopter cette motion à la Chambre.

Quels pouvoirs, quelle autorité et quelle flexibilité supplémentaires cette motion donnera-t-il au gouvernement?

Je répète aussi la deuxième question, parce que je veux qu'elle soit consignée au compte rendu: Appuiera-t-elle l'amendement du Parti libéral qui ajouterait à la motion du gouvernement les termes «en continuant à imposer des sanctions économiques, cet appui excluant pour le moment toute offensive militaire de la part du Canada»? Les mots-clés sont «pour le moment». Nous ne disons pas que nous ne pourrions pas appuyer une offensive militaire plus tard, mais que nous ne le faisons pas pour le moment. Ce sont les questions auxquelles je lui demande de répondre de façon très précise et non équivoque, sans tourner autour du pot.

Mme Campbell (Vancouver—Centre): Monsieur le Président, du point de vue constitutionnel au Canada, une résolution adoptée par cette Chambre ne change pas le pouvoir de la Couronne de prendre les décisions-clés en ce qui concerne le mandat de nos forces et la ligne de conduite à adopter. Cette motion vise à exprimer la volonté de la Chambre, mais il n'appartient pas à la Chambre de prendre des décisions concernant les activités de nos forces militaires.

Ce que j'ai expliqué, c'est qu'il y a deux principes constitutionnels en cause ici. Premièrement, je crois que vous comprendrez qu'il appartient à la Couronne de prendre ces décisions en raison de leur nature et de la rapidité avec laquelle elles doivent être prises.

Il y a aussi une disposition constitutionnelle qui s'appelle la responsabilité ministérielle, le principe du gouvernement responsable. Selon ce principe, le gouvernement, après avoir exercé ses pouvoirs, est néanmoins responsable de ses décisions devant la Chambre.

C'est là le but de ce débat, et c'est un but très sérieux. Comme il reste beaucoup de décisions à prendre, je tiens à dire au député que les ministériels écoutent attentivement les opinions et les préoccupations exprimées par tous les députés. C'est un moment très important, et je crois que nous serons tous d'accord pour dire que beaucoup des points soulevés aujourd'hui, par exemple par la députée du Yukon, chef du NPD, ont été fort bien exprimés.

C'est une situation avec laquelle nous sommes aux prises depuis un certain temps, et il convenait parfaitement de poser ces questions à la Chambre afin que les